

## Du paysage « tel que perçu » à l'expression des « aspirations des populations » : qui parle au nom de qui, et au terme de quels processus participatifs ?

### Journée I : Perceptions et représentations sociales des paysages

11 janvier 2017 de 10h à 16h 30 – La Défense, Auditorium de la Tour Séquoia

#### La journée vue par ...

##### SYLVIE BROSSARD-LOTTIGIER

CHEF DE DIVISION TERRITORIALE OUEST SITES ET PAYSAGES, DIRECTION AMENAGEMENT, DREAL OCCITANIE

Le 11 janvier 2017 Paul Delduc, directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature ouvrait la sixième des journées des paysages, initiées en 2014, pour sensibiliser les responsables publics de l'État et des collectivités à l'utilisation du paysage comme outil au service d'un aménagement des territoires intégrant objectivement les perceptions sociales.

Après les valeurs économiques, les franges périurbaines, la transition énergétique, l'agriculture, les trames vertes et bleues, après donc l'analyse de la place du paysage parmi les grandes politiques nationales, les 6 et 7èmes journées abordent de façon prospective le cœur des missions de la DGALN : les perceptions, les représentations, les aspirations qui motivent l'acte territorial, en fixent le programme et les caractères opérationnels. Avec deux mots d'ordre de Paul Delduc :

Collectivités et Etat sont exploitants des territoires ; à ce titre ils sont chargés de définir les projets et mettre en œuvre les actions qui assurent sa bonne gestion. Leur mission est d'agir, sans différé, pour garantir un avenir durable des territoires. Le paysage ne peut servir de prétexte pour ne pas agir. En revanche il doit désormais contribuer à qualifier, définir l'action, évaluer, ajuster les projets dans le temps de leur réalisation et celui de leur appropriation, aux aspirations des citoyens qui évoluent bien sûr également dans le temps du projet en fonction de celui-ci.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a fait entrer, par son article 171, la perception, nécessairement subjective et culturelle, dans les normes de l'acte d'aménager le territoire. Écouter ce que pensent et disent les acteurs, c'est difficile. Le paysage déchaîne les passions. La tentation du jeu gagnant-perdant doit être écartée de tout projet. Par conséquent c'est la raison d'agir et la manière de penser et conduire le projet territorial qui doivent être refondées. Les pratiques et savoirs des acteurs, élus, professionnels et citoyens doivent donc changer pour cela.

L'apport de la recherche, pour mieux comprendre ces changements, et être plus opérationnel est nécessaire, dans tout projet, et doit être mobilisé par tous. C'est pourquoi l'invité de Paul Delduc pour ces 6 et 7èmes journées des paysages est le Commissariat général au développement durable, représenté par Serge Bossini directeur de la recherche et de l'innovation du CGDD.

La première journée est pensée en deux temps :

Le matin les professionnels du paysage témoignent, par l'exemple, de l'évolution des pratiques relatives à la constitution de la connaissance des territoires inscrite dans les atlas de paysages. L'après-midi d'autres acteurs, élus et techniciens des collectivités locales démontrent l'évolution de leurs missions relatives aux perceptions des acteurs qu'ils ont mandat de représenter.

Ces présentations développent quatre principaux enjeux pointés par Serge Bossini et l'ensemble des intervenants :

#### La perception sensible, culturelle entre dans les normes de l'acte territorial

Comme l'affirme d'entrée Serge Bossini, en intégrant la notion de perception des territoires dans le droit de l'environnement, le législateur fait droit à la subjectivité non seulement des citoyens, mais aussi à celle des chercheurs, des agents des ministères et des services des collectivités, des élus, et des professionnels. Il ouvre la porte à une théorie de la conception du projet et de la gestion qui reconnaît à chacun et non au seul concepteur, la subjectivité du point de vue. Une théorie du projet territorial qui intègre les théories de la relativité, que ce soit celle, plus que centenaire des physiciens (Einstein), ou celle des économistes (objectivité de position d'Amartya Sen). Cette juridiction met fin au temps où les citoyens ne se reconnaissaient pas le droit de penser leur territoire : « Ô moi vous savez, je ne suis pas

*spécialiste du paysage* » rappelle avec tristesse le paysagiste Cyril Marlin, citant des propos trop souvent entendus et ayant conduit à la mise en place de l'atelier mobile des paysages, dispositif ayant permis de réunir dans une camionnette 7 invités 40 fois, pour partager leur expérience sensorielle d'un même territoire afin de construire les familles paysagères de l'atlas des paysages d'Auvergne.

### **La bienveillance au cœur du paysage**

Notre culture cartésienne trois fois centenaire ne nous a pas bien préparés à accepter sur un même territoire, plusieurs cultures, plusieurs vérités, la coexistence de plusieurs formes de savoirs, comme le rappelle le chercheur Guillaume Faburel qui anime les débats de cette journée. Elle nous a même fait rechercher parmi ces formes, celle qui portait la vérité, chacun prêchant pour sa paroisse. Pourtant, « le choix n'est plus entre idéalisme et réalisme, mais entre leur séparation radicale et leur contiguïté » comme le suggérait déjà en 2007 Tzvetan Todorov. S'il fallait reconnaître une seule grande qualité aux atlas de paysages et aux expériences présentées l'après-midi, ce serait cet espace et ce temps fait à l'écoute de la parole de l'autre ; et même aux silences, et aux larmes comme l'évoque avec un grand professionnalisme Gabrielle Bouquet, chargée du patrimoine, – on aurait envie de dire *constructeur de patrimoine* ou *accoucheur du patrimoine* – au syndicat mixte de gestion du Grand Site du Salagou. Accepter l'idée d'une grande diversité de vérités, d'absolus exige une qualité que rappelle Serge Bossini comme élément premier de méthode aux travaux de paysage : la bienveillance. Le paysage éveille les passions car nous n'avons pas appris à objectiver notre propre subjectivité, et aussi peut-être parce que nous n'avons pas appris à penser les espaces que nous aimons comme distincts de nous, de notre chair. C'est précisément à cause de cette confusion, de cette fusion que les débats sur le paysage exigent cette bienveillance. En parlant des lieux, les êtres parlent d'eux-mêmes. Pourtant, « lorsque les subjectivités s'affrontent, on quitte la controverse, et quand on commence à sentir qu'on a raison, ça commence à être dur de travailler »... le paysage, comme le rappelle Serge Bossini. Le paysage est une école d'altérité. Il conduit à des projets de territoires qui font place à chacun.

### **Le concernement, condition de possibilité du projet de territoire**

Le concernement, le mot existe à peine dans la langue française. Il constitue pourtant le leitmotiv de toutes les présentations de la journée du 11 janvier, la première difficulté méthodologique dont ont fait état les professionnels témoignant d'une grande bienveillance pour les habitants et acteurs des territoires mobilisés dans les actions paysagères participatives qu'ils ont pilotées. Il est étonnant, et même inquiétant de constater comme cette difficulté, devant un amphithéâtre mobilisé par les questions de la participation, n'a pas fait l'objet d'une grande attention. Inquiétant de voir comme les professionnels sont restés seuls au cours de la journée sur cette question qui n'a pas éveillé de propositions ni de débats. Elle représente pourtant la part la plus innovante des démarches présentées. Car la grande difficulté des projets de paysage c'est la participation : soit par présence d'une assemblée d'opposants au projet, soit, pire, par absence de participants à une démarche dont personne n'a perçu les enjeux. Soit le gagnant-perdant, soit l'absence de concernement. Un état des pratiques, sorte de boîte à outils serait précieux pour tous les professionnels, qu'ils soient chercheurs-concepteurs ou concepteurs-chercheurs, et surtout élus, prenant souvent tous les risques dans des concertations publiques insuffisamment préparées. Cyril Marlin convoque ses participants sélectionnés pour leur diversité, et les interroge in situ sur leurs pratiques d'aménagement, d'usage de l'espace. Michael Ripoché, pour l'atlas des Hautes-Pyrénées, a été confronté à la représentativité des acteurs mobilisés, les interrogeant sur leurs affects (paysages valorisant-dévalorisant, paysages préférés) et la conscience de leur relation à leur territoire par des blocs diagrammes vierges tandis que François Bonneau, dans le Lot-et-Garonne, a maintenu l'accueil aléatoire d'acteurs invités par voie de presse et le choix des parcours en groupe de 5 personnes, posant l'échange de points de vue, comme outil d'identification des valeurs et modes de construction de leurs convergences et compositions. A l'échelle des projets de paysage la concertation se rapproche du voisinage, précisant en elle-même les enjeux du projet, imposant parfois un repositionnement du programme, comme en témoigne Mylène Gajic, architecte, transformant un programme de réhabilitation de logements vacants en projet de redéveloppement de services et d'espaces urbains d'un village en déshérence, visitant à domicile, comme un médecin de campagne, chacun de ses habitants, puis à chacun de leurs rassemblements rituels, marché, gala de danse, fête de Noël, etc.. Ou encore Cathy Pons, du CAUE de Haute-Garonne, travaillant des années durant avec les enfants des écoles puis leurs parents, et leurs élus et construisant avec un artiste en résidence et la responsable des actions culturelles d'un territoire (Florence Poveda), la représentation des perceptions en portrait de paysage. Tout projet de territoire devrait avoir pour préalable un portrait de paysage, étape 0 du projet à venir. Le concernement est dans la vie des gens. Il a besoin d'un signe produit, le signe faisant exister la chose. Il n'est pas dans le projet de territoire mais dans la vie des gens sur le territoire. La première condition de possibilité d'un

projet de territoire par le paysage est dans la rencontre des gens, comme condition d'accès à leurs pratiques et représentations de leur territoire. Les ethnologues le savent mieux que personne. Le projet n'est que prétexte. Puis vient la concertation. Et enfin le projet partagé, toujours recommencé.

### **Les théories de l'action à l'œuvre dans les démarches paysagères**

De telles pratiques bouleversent à peu près totalement les modes de conception des projets qui ont fait les villes, les villages, les métropoles et les campagnes des territoires français depuis la reconstruction. A tel point qu'il ne serait sans doute pas vain de parler de reconstruction territoriale, à nouveau, par le paysage comme outil de travail.

Le premier chantier de cette reconstruction est, à n'en pas douter, la recomposition de savoirs fragmentés du début à la fin du projet, ignorant la réalité incrémentale d'un processus artificialisé en une suite linéaire de tâches de programmation, conception, construction, appropriation, et la structuration des compétences qui leur sont associées. Et surtout excluant l'habitant, si longtemps appelé usager qu'il en est devenu usagé. Si longtemps ignoré dans ses affects et ses attachements, subjectifs car construits par des cultures.

Cette journée est à louer pour la mesure des enjeux de recomposition des actions territoriales qu'elle pourrait ouvrir. Des actions et des organisations qui pourraient se structurer à partir des territoires, comme y invite la loi Notre. Et Marie Guibert au CGDD et Julien Transy à la DGALN sont à remercier pour la richesse du chantier qu'ils ont eu le courage d'ouvrir et d'organiser. Et puisque le débat est juste ouvert il conviendra, parlant de projet, de travailler lors de la deuxième journée, le 1 mars 2017, aux liens qui articulent les aspirations des populations aux actions territoriales.

### **HERVE DAVODEAU**

ENSEIGNANT CHERCHEUR, AGROCAMPUS OUEST ANGERS – UMR CNRS ESO

« Trajection paysagère » et « médiance paysagère » (A. Berque) sont les concepts forgés et partagés dans la communauté scientifique pour exprimer l'idée que le paysage ne réside ni dans l'objet ni dans le sujet, mais dans l'entre-deux relationnel. Cette idée s'impose aussi dans les discours des professionnels pour souligner que l'action paysagère porte moins sur les objets qu'entre les objets observés, et sur les relations qu'entretiennent les sociétés vis à vis de leur environnement quotidien : c'est le paysage perçu, saisi par les sens, chargé de valeurs, objet de représentations sociales et culturelles, tel que défini par la Convention Européenne du Paysage. Il n'était donc pas surprenant que la complexité des relations aux paysages ait été au cœur des présentations et discussions du 11 janvier, comme l'a été aussi la « médiation paysagère ».

Issue de la recherche-action, cette expression traduit une modalité du projet misant sur une plus grande attention portée aux perceptions et aspirations des populations. Elle renouvelle depuis quelques années la pensée et les pratiques du/sur le projet de paysage sans lui opposer une alternative radicale, sauf à caricaturer une certaine vision du projet qu'elle tendrait alors à éloigner d'une visée correctrice ou compensatrice à l'égard de l'aménagement : alors que le « paysagement » cherche à intégrer pour ne pas dire légitimer le projet d'aménagement, la médiation paysagère implique une ambition bien supérieure qui donne au projet sa pleine signification. En s'appuyant sur les perceptions des populations, elle renverse l'idée que le paysage n'est que la résultante fortuite de l'acte d'aménagement pour le penser comme un projet non seulement intentionnel, mais aussi collectif et partagé ! Ainsi, la médiation paysagère n'est pas une contestation mais une exigence supplémentaire en rapprochant le paysage du projet de société, ce qui pose la question de la légitimité du périmètre de l'action et de la représentativité des participants (représentativité qui peut être appréhendée au regard de la diversité des paysages vécus, et pas seulement au regard du profil sociologique des habitants).

Bien qu'il soit peut-être tentant de penser, au nom d'une « égalité des savoirs » (Faburel), que la médiation paysagère remet en cause l'expertise du professionnel, il ne nous semble pas que les discussions aient argumenté en ce sens. Si elles ont clairement donné à entendre un glissement de l'expertise vers des savoir-faire liés à l'animation et la pédagogie (compétences assumées en propre ou déléguées), nous retenons que les situations de médiation paysagère conduisent le concepteur à plus de transparence et de pédagogie sur ses actions. Cette exigence le conduit à être plus au clair sur sa démarche et ce travail de réflexivité peut l'inciter en retour à mieux s'approprier ses « fondamentaux » et par là à mieux collaborer avec d'autres savoirs experts ou populaires, comme par exemple au sein des nombreux collectifs où de jeunes architectes et paysagistes expérimentent ensemble l'accompagnement des démarches participatives<sup>1</sup>. Ces dernières n'ont pas été au cœur de la journée du 11 janvier durant laquelle la saisie des

---

<sup>1</sup> DAVODEAU H., GEISLER E., MONTEBAULT D., LECONTE L., 2014, La participation par les architectes et les paysagistes : vers une hybridation des pratiques ?, revue Cahiers thématiques n° 13 de l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille : Paysage vs architecture : (in)distinction et (in)discipline, pp. 171-184.

perceptions a surtout porté sur des études « amont » (atlas, diagnostic sensible) à faible visée directement opérationnelle (la majorité des questions à l'issue des présentations pointait d'ailleurs ce problème). La journée du 1<sup>er</sup> mars tournée sur les « aspirations » établira probablement plus facilement ce lien au projet de paysage participatif et à sa propension à plus ou moins renouveler les pratiques professionnelles, en particulier celles des paysagistes<sup>2</sup>, comme cela a été rappelé en introduction de la journée en référence aux résultats du programme « Paysage et développement durable 2 » (Bossini).

Les expériences présentées le 11 janvier ont surtout permis d'appréhender le paysage comme un moyen pour agir (« par le paysage »), et pas seulement pour l'aménager (mais sensibiliser, apprendre, entretenir l'attachement etc.). Affirmé comme un outil « pour saisir les aspirations des populations » (Delduc) ou « remettre les affects en politique » (Faburel), il est considéré comme un levier de l'action territoriale. Si l'entrée est pertinente, le mot « paysage » n'est cependant pas forcément le plus efficace pour nouer le dialogue (dans la démarche de l'atlas des paysages d'Auvergne, il a été jugé préférable de parler de « formes d'aménagement ») surtout avec les paysagistes (dans la démarche de l'atlas des Hautes Pyrénées, le sociologue a été jugé le plus à même pour recueillir une parole de l'habitant qui ne s'enferme pas dans les représentations qu'il se fait des attentes du paysagiste). Ces témoignages nous rappellent que le « paysage vécu » est une formule tout aussi paradoxale que « médiation paysagère » car « paysage » véhicule une signification distanciée et contemplative, a priori bien mal adaptée pour révéler l'espace perçu et pratiqué au quotidien ! Même si ces formules semblent s'imposer, elles ne doivent pas être prises comme des évidences, et c'est le travail de la recherche de les questionner.

Non seulement il s'agit de décider de quoi l'on parle et comment (du paysage mais pas frontalement) et avec qui (le paysagiste ou le sociologue), mais il s'agit aussi de cibler la phase de travail sur laquelle on noue le dialogue avec les habitants : dès le diagnostic (Auvergne, Hautes-Pyrénées) ou plus en aval sur l'élaboration des enjeux (Lot et Garonne) ? Ce choix n'est pas forcément moins participatif s'il s'agit d'ajuster et de renommer les unités paysagères découpées par l'expert en fonction du vécu des habitants (Bonneaud). Le découplage possible entre les unités paysagères et le paysage « tel que vécu » pose question : l'atlas (mais comme n'importe quel outil sans doute) ne peut qu'imparfaitement rendre compte de toute la complexité des relations sociétés / environnement (en Auvergne, il est accompagné de guides-enquêtes thématiques pour explorer ces relations), et le Ministère ne peut pas pour autant promouvoir une méthode-type idéale. Pour l'Etat, l'équilibre n'est pas facile à trouver « entre la nécessité d'éviter la dispersion des outils et celle de monter en cohérence » (Raymond). A défaut de normer le travail de saisie des perceptions sociales, demander à les prendre en compte est déjà une façon de gagner en cohérence.

La diversité des territoires, des acteurs, et surtout la créativité des professionnels produisent des démarches diversifiées qu'il serait dommage « d'assécher par un cadrage excessif » (Manola) : un atelier mobile en Auvergne (Marlin, Miramand), une campagne d'enquête sociologique en Hautes-Pyrénées (Ripoche), des parcours-ateliers en Lot-et-Garonne (Bonneau), etc. Toutes ces modalités de travail mettent en avant la convivialité, proposent des mises en situation qui permettent de libérer la parole, d'éviter les termes intimidants (« paysage » donc, mais « perceptions » et « représentations » sont paradoxalement très excluantes selon C. Marlin). Elles s'appuient sur une boîte à outils très complète, comme en témoignent les présentations de l'après-midi : l'art in situ (Poveda), le dessin (Goujon/Bouquet), la succession de la photographie, la poésie, le jeu de rôle, le récit (Pons), la maquette (Gajic), les outils de médiation paysagère ne manquent pas ! La difficulté réside en fait dans leur profusion, dans les choix à opérer pour les agencer dans une démarche cohérente. Les présentations n'ont pas forcément déployé un regard critique et réflexif sur ces outils et démarches (ce n'était pas la commande, plus spécifique aux colloques scientifiques, faite aux intervenants), mais elles auront cependant bien permis de questionner la nature événementielle des actions (Raymond), d'illustrer le « bricolage » en cours (Faburel), et de plus ou moins l'assumer comme tel...

Plutôt que d'imposer et verrouiller un cadre méthodologique (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui mais la pluralité des démarches pourrait y conduire), il nous semble préférable que le Ministère incite les acteurs à se poser les bonnes questions, pour les aider à faire leurs choix méthodologiques en conscience, en réponse aux objectifs qu'ils se fixent. Cette question de la finalité nous semble la plus importante : pourquoi chercher à saisir les perceptions sociales ? Pourquoi impliquer les populations ? Qu'attend-on d'elles ? Sans réponse claire (et partagée par les élus, les techniciens, la population), il est vain de répondre aux suivantes, toutes nécessaires pourtant : qui faire participer ? Comment mobiliser ? A quel stade du projet faire participer ? Sur quoi faire participer ? Quels outils mobiliser ? Comment évaluer la démarche si le processus social prend le pas sur « l'œuvre » (Raymond) ? Ces questions très opérationnelles font écho à des recherches-action récentes et financées par le MEEM sur l'articulation des questions de paysage et de participation.

---

<sup>2</sup> MONTEBAULT D., TOUBLANC M., DAVODEAU H., GEISLER E., LECONTE L., ROMAIN F., LUGINBUHL A., GUTTINGER P., 2015, Participation et renouvellement des pratiques paysagistes, Biodiversité, paysage et cadre de vie. La démocratie en pratique (dir. Y. Luginbühl), Victoire Edition, pp.171-187/287.